

B R S

Sommaire

- PAGES 2-3
LE BUDGET 1987 DU CNRS
- PAGES 4-5-6-7
STATUT-CARRIERE-AVANCEMENT
INSERM : Les concours - Réflexion
sur l'expérience de l'Inserm.
CNRS :
 - Concours internes
 - Commission de réforme
 - Changements de grade : les
possibilités 1987.
 - CAP : un premier bilan
- DANS LA CGT : CONSEIL NATIONAL DE
L'UGICT 9 ET 10 AVRIL.
- PAGES 8-9-10-11
12-13
APRES L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT...
- PAGE 13
BREVES
- PAGES 14-15-16
DU COTE DE LA "PLATE-FORME" ...

Le B.R.S. reprend sa parution après quelques mois d'interruption...
Le déménagement du siège national, le départ d'un emploi plein-temps et les perturbations engendrées par les grands mouvements sociaux du début de l'année peuvent être invoqués, même s'ils ne suffisent pas pour nous excuser totalement... Nous prenons l'engagement d'une périodicité mensuelle pour les mois à venir, avec une refonte des rubriques et des sujets traités. Nous comptons sur vous pour nous aider à vous offrir un vrai mensuel d'informations syndicales (lettres, articles, etc...).

La Rédaction.

actions

SUCCES POUR LA MANIF SUR LA SECU.
Des dizaines de militants du SNRS étaient présents, dont une trentaine derrière la banderole nationale.

DERNIERE MINUTE

SEMAINE D'ACTION DU 6 AU 10 AVRIL MANIFESTATION NATIONALE LE 9 AVRIL

Le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN appellent les personnels à participer massivement aux initiatives qui seront prises durant la SEMAINE D'ACTION DU 6 AU 10 AVRIL et particulièrement à la JOURNEE NATIONALE DU 9 AVRIL.

LE BUDGET 1987 DU CNRS

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT AU CNRS

Dépenses budgétaires	Budget 1985 (1)	Budget 1986 initial (2)	Taux de croissance 2/1	Budget 1986 amputé (3)	Taux de croissance 3/1	Budget 1987 initial (4)	Taux de croissance 4/2	Taux de croissance 4/3	Taux de croissance 4/1
I - Dépenses ordinaires (personnel et fonctionnement)	6 202 830	6 652 274	+ 7,25 %	6 077 274	- 2 %	6 632 531	- 0,3 %	+ 9,1 %	+ 6,9 %
II - Autorisations de programme (équipement)	2 051 825	2 298 600	+ 12 %	2 068 800	+ 0,8 %	2 180 000	- 5,1 %	+ 5,4 %	+ 6,2 %
Total I et II	8 254 655	8 950 874	+ 8,4 %	8 146 074	- 1,3 %	8 812 531	- 1,5 %	+ 8,2 %	+ 6,8 %

Extraits

du Compte rendu

du C.A. du 4/12/86

Intervention

de Richard VAAIN

sur le budget.

POINT V. BUDGET 1987 (CNRS - IN²P³ - INSU).

Monsieur FENEUILLE précise les principales lignes directrices du budget 1987 et évoque ensuite la question des grands équipements :

A) - Bien que ne correspondant pas aux demandes, le budget permettra cependant au Centre de travailler dans des conditions satisfaisantes, sous réserve d'une bonne utilisation des crédits. Monsieur FENEUILLE se réjouit en outre du fait qu'en 1987, le budget du CNRS croît plus fortement que celui des autres dépenses de l'Etat.

- Le budget 1987 est très contrasté, ce qui traduit une politique volontariste, avec d'importants taux positifs ou négatifs d'évolution pour les différentes lignes budgétaires. Le Directeur général cite deux exemples : une croissance de 25 % pour les équipements mi-lourds en Sciences pour l'Ingénieur, un effort orienté vers le soutien de base en Sciences de l'Homme et de la Société (10 % d'augmentation en 1987 par rapport à l'année précédente).

- Un effort a été fait pour afficher clairement et de façon détaillée la politique du Centre : le budget d'affectation des moyens a été complété par un budget de dépenses prévisionnelles dont le Conseil d'Administration aura à examiner le suivi en cours d'exercice (un point sera fait en juillet, et en fin d'année sur la façon dont ce budget aura été réalisé).

- La préparation du budget 1987 a été sous-tendue par quelques idées-force :

. accroissement de la responsabilité des chefs de département et des directeurs de laboratoire par un double transfert : transfert aux départements scientifiques de toutes les lignes précédemment "horizontales", ce qui exprime une volonté de confier les actions aux seuls directeurs de département, transfert des actions incitatives au soutien de base, au niveau duquel la politique du Centre devra être élaborée ; cela implique que le Comité National aura à examiner l'intégralité de la politique scientifique de l'organisme.

. maîtrise des grands instruments dans le respect des engagements internationaux et des orientations budgétaires : de ce point de vue, la nouvelle présentation de la réserve générale permet conformément au vœu du Ministère, de constituer un certain nombre de provisions correspondant à des réalisations ou études éventuelles de grands instruments. Globalement, la Réserve est en augmentation et s'accompagne de l'attribution aux directeurs de laboratoire de crédits accrus devant couvrir en principe la totalité de leurs besoins annuels, ce qui doit leur permettre d'améliorer leur gestion et d'accroître leur responsabilité. Les crédits transiteront désormais par la seule voie des départements scientifiques, ce qui répond à une très forte demande des directeurs de laboratoire. Le financement des programmes interdisciplinaires sera à l'avance assuré par le département ; cependant, afin d'assurer une bonne continuité, les crédits relatifs à leur fonctionnement ont été pour 1987 préaffectés dans les différents départements. Il appartiendra au Conseil d'Administration de veiller, dès 1988, à ce que les actions interdisciplinaires se développent bien comme il convient au sein de chaque département.

.../...

B) Grands équipements :

Le Directeur général a demandé que soit menée une action forte visant à ce que les coûts des grands équipements ne croissent pas plus vite que le budget général du CNRS. Monsieur FENEUILLE s'inquiète à constater les tendances lourdes des budgets de fonctionnement des grands équipements français, et il s'interroge sur le point de savoir si on ne mène pas là une politique allant au-delà des moyens du pays. Il demande qu'une action volontariste soit conduite en ce domaine. Le problème de la nécessité d'un choix éventuel entre le fonctionnement des grands équipements et la création d'équipes en biologie, par exemple, risque de se poser prochainement ; dès 1987, il n'est pas exclu que certains très grands équipements soit fermés momentanément (1 mois par exemple) au cours de 1987, afin de permettre à des laboratoires de travailler de manière efficace ; Mademoiselle COORNAERT demande que l'avis du Conseil d'Administration soit en ce cas sollicité. Le Directeur général insiste sur le fait qu'une politique volontariste doit permettre de réduire de manière significative les coûts de fonctionnement des grands équipements un effort rigoureux de gestion évitera peut-être des fermetures provisoires. Monsieur SEVIN note la "haute surveillance" exercée sur le fonctionnement de ces équipements, à travers différentes instances, propres à alerter rapidement la Direction générale et le Conseil d'Administration de difficultés éventuelles. La difficulté réside davantage dans les contraintes provenant en presque tous les cas d'accords liant le Centre à différents partenaires, nationaux et internationaux, qu'il conviendrait bien entendu de consulter le cas échéant.

Monsieur FENEUILLE indique que l'augmentation du soutien de base des laboratoires permettra de consacrer la réserve générale à résoudre les cas imprévus et en particulier à compléter les financements des grands équipements internationaux qui s'avèreraient nécessaires : Hera, ESRF ...

Monsieur SEVIN commente les chiffres globaux du budget 1987 : 8,9 milliards. La subvention de l'Etat, par rapport à celle attribuée en 1986 en termes strictement budgétaires, c'est-à-dire en tenant compte des annulations de crédits, est en augmentation de 8,2 %. Ceci n'est pas contradictoire avec le fait que les moyens réels du Centre progresseront de 4,3 %, dans la mesure où les annulations de crédits 1986 ont porté pour une somme assez importante (300 millions de francs) sur des reports de 1985 en dépenses de personnel.

En ce qui concerne la répartition du budget, Monsieur SEVIN rappelle que l'emploi scientifique et technique bénéficiera d'une création nette de 203 postes de chercheurs, ce qui correspondra, compte tenu des prévisions actuelles de vacances de postes, à une campagne de recrutement de 400 à 425 chercheurs. Pour les ITA, la suppression nette de 315 emplois (327 suppressions de postes et 12 créations) doit être analysée en relation avec les transformations d'emplois d'ITA qui sont en nombre important (plus de 1000), et notamment celles destinées à l'ouverture de concours internes.

.../...

Le titre III du Budget appelle les remarques suivantes : le montant des bourses BDI est reconduit en 1987, ce qui ne permettra pas d'augmenter le nombre. Par ailleurs, la croissance assez forte des vacations correspond en fait à la régularisation d'opérations réalisées auparavant par transfert interne du budget : cette croissance n'est donc qu'apparente. Quant à la répartition des autorisations de programmes, Monsieur SEVIN rappelle en complément des informations données par le Directeur général, qu'elle accorde une très forte priorité aux équipements mi-lourds des formations de base (exemple : Département des Sciences de l'Univers, et Département des Sciences pour l'Ingénieur).

Monsieur SEVIN commente les crédits au titre VI : la croissance apparemment forte des crédits sociaux correspond en fait à des opérations de report de crédit 1985 sur le budget 1986 lors des annulations de crédits : il n'y a donc là qu'une très faible progression réelle. Les dépenses de l'Administration sont maintenues à croissance nulle, mais il est prévu cependant une importante remise à niveau pour certains départements scientifiques, avec la contrepartie que les dépenses administratives de ces départements sont affichées dans le budget.

En matière d'opérations immobilières, l'accent sera mis sur l'entretien et la réhabilitation. Bien que certaines opérations programmées précédemment soient quelque peu réduites, les engagements conclus notamment avec les partenaires régionaux seront honorés (Toulouse, Valbonne, Orsay, Annecy, Marne-la-Vallée, Nancy).

Monsieur VARIN estime que le budget soumis au Conseil est mauvais dans la mesure où il s'inscrit dans la logique des annulations intervenues en 1986. Les augmentations dont il a précédemment été fait état ne font que camoufler l'importance des annulations : une référence au budget 1985 ferait vraisemblablement apparaître une quasi-décroissance. L'intervenant conteste la répartition des masses budgétaires par catégorie d'action et souhaiterait en particulier un débat de fond en Conseil d'Administration sur les équipements lourds, question dont il estime qu'elle est étroitement liée à la politique d'autres grands organismes nationaux et internationaux. Monsieur VARIN considère par ailleurs que le soutien de base par chercheur est en diminution constante depuis 1982, et évalue cette diminution à 7 % environ, tandis que la progression en crédits équipements lourds serait en fait de 6 % pour la même période. Il se soucie d'un meilleur équilibre entre actions nationales et actions de coopération internationale en matière de grands équipements, et redoute que des actions à grande portée ne soient compromises.

L'emploi scientifique également préoccupe Monsieur VARIN : il souhaiterait qu'une réflexion soit conduite sur les qualifications nécessaires par grandes disciplines : "budgétiser des TUC" ne lui paraît pas sérieux, car cela ne permettra pas de régler les besoins en personnel technique compétent ; il redoute que ne soient aggravés les déséquilibres démographiques déjà perceptibles dans nombres d'équipes, ainsi qu'une déqualification de chercheurs confrontés à la nécessité d'effectuer des tâches pour lesquelles ils n'ont pas vocation. Il faut clarifier les critères d'appréciation de la dynamique de la recherche en matière d'emploi scientifique (et administratif).

Statut Carrières Avancement

I . N . S . E . R . M .

LES CONCOURS *Réflexion sur l'expérience de l'INSERM.*

Les concours internes et externes des ITA se sont déroulés pour partie en début d'année 87. En voici un premier bilan sur les conditions d'évaluation de la qualification par les concours et les résultats obtenus quant à la reconnaissance de cette qualification dans le statut de titulaire. Quelques perspectives d'améliorations peuvent être dégagées dès à présent et faire l'objet de discussions et d'actions avec les personnels.

CONCOURS INTERNES

1100 candidats (sur 2600 ITA) se sont présentés à 18 concours ouverts par corps et par BAP = 6 concours d'IR et IE avec 47 postes ouverts, 6 concours de Techniciens (ou Adjointes Techniques) avec 34 postes et 3 concours d'Administratifs avec 26 postes. Les 3 autres concours d'Assistants Ingénieurs (40 postes) se tiendront courant avril.

Le nombre de dossiers déposés pour ces concours internes est à rapprocher du nombre d'agents reconnus déclassés à l'INSERM : ils étaient 1000 en 1985. On peut d'ores et déjà souligner que les problèmes ou distorsions rencontrés auraient été moins aigus si le nombre de postes avait été plus élevé (en moyenne 1 poste pour 7,5 candidats).

Tous les candidats ont été auditionnés par des jurys nationaux composés d'experts. Le nombre d'experts par jury de concours était variable selon le nombre de candidats à auditionner, mais toujours un multiple de 6 (parmi lesquels 2 ITA : 1 issu des instances

scientifiques plus 1 autre pris dans la liste des experts) : un nombre de dossiers élevé entraînait un fonctionnement en sous-jury (6 experts) pour l'audition et en séance plénière pour le classement final.

Les candidats ont été évalués sur la base de la qualification exercée appréciée par le dossier (rapport d'activité plus 3 dernières "feuilles de note" type dossier de suivi de carrière du CNRS) et l'audition (temps moyens : 10 à 15 minutes avec exposé facultatif suivi d'un entretien).

A noter que dans la très grande majorité des cas, l'audition a confirmé l'impression laissée par le dossier. Les jurys de concours avaient à leur disposition une fiche de critères d'évaluation pour chaque corps. (voir SNTRS-INFO spécial INSERM n° 41)

Pour le classement, d'autres critères ont pris une part plus ou moins importante : la formation initiale ou permanente, des éléments de carrière liés essentiellement au déclassé reconnu par la commission de dérogation ou la liste aux diplômés. Dans le cas de fonctionnement en sous-jury, l'inter-classement a été particulièrement difficile et peu satisfaisant du point de vue de l'unicité des critères. Quant aux critères employés et aux résultats obtenus, il faut examiner les problèmes rencontrés par catégorie.

LES INGENIEURS ET TECHNICIENS

Les phénomènes de mode ou de discipline n'ont malheureusement pas été absents des débats. 4

Les métiers frontières ou marginaux ont souvent laissé les experts démunis et ont été pénalisés. Pour les Ingénieurs, la capacité d'autonomie a pris une part importante, ce qui est juste. Mais pas forcément dans les termes demandés : autonomie dans le choix des techniques, du domaine de recherche, de l'équipe. Ces choix sont souvent effectués au niveau du Chef d'équipe, voire du Directeur de laboratoire ; cette exigence ne correspond donc pas à la réalité des laboratoires dans leur majorité.

Les publications ont également été prises en compte : là encore il faut renvoyer à la réalité très diversifiée dans les laboratoires.

En fait, le problème majeur est qu'une quantité non négligeable de candidats ont été conduits, -parce que limités par l'ancienneté, les sauts de corps ou le nombre de postes- à postuler pour un corps en deça de leur qualification. Par exemple, la quasi-totalité des candidats reçus pour IE étaient du niveau IR ; 50 % des dossiers examinés pour IR étaient des dossiers de type chercheur.

Dans ces conditions, ceux qui postulaient au bon niveau n'ont évidemment pas été jugés prioritaires. Résultat : ceux qui n'ont pas été promus sont toujours déclassés et ceux qui ont été promus sont encore déclassés ! La cohérence de la qualification = la classification dans le statut de titulaire en prend un coup... faute de moyens et d'une réelle volonté d'apurer la situation. Cette réalité a fortement ému la majorité des experts et les jurys de concours ont tenu à le faire savoir sous forme de motions adressées au Directeur Général.

LES ADMINISTRATIFS

De la même façon que pour les Ingénieurs et Techniciens, certaines fonctions sont plus ou moins valorisantes (selon les technologies employées ou la finalité de la recherche), les métiers des administratifs sont appréciés différemment. Pas seulement entre ADR, unités ou siège, mais également à l'intérieur du siège entre missions et départements par exemple.

Surmonter les difficultés d'évaluation liées à la finalité des services n'est pas aisé, mais une chose est sûre : il existe des métiers d'administration différents les uns des autres et ils doivent être évalués par des experts compétents pour chaque métier. Les concours pourraient être ouverts par spécialités et une réflexion sur des fiches d'emploi-type devrait se développer. Les experts des jurys devraient pour moitié au moins être extérieurs à l'organisme, pour élargir les compétences mais aussi pour garantir l'objectivité de jugement.

L'aptitude des élus C des instances scientifiques (tous Ingénieurs ou Techniciens) à juger les qualifications d'administratifs est fortement contestée par les candidats.

Les distorsions liées à l'ampleur du déclassement ont également été observées chez les Administratifs, mais dans une moindre proportion. Ce qui peut s'expliquer notamment par une organisation du travail plus parcellisée dans les services que dans les laboratoires (donc des fonctions moins évolutives) et par une moyenne d'âge moins élevée chez les Administratifs que chez les Ingénieurs et Techniciens. Par contre, le niveau BAC + 2 fait cruellement défaut.

CONCOURS EXTERNES

Le syndicat ne peut faire qu'une analyse partielle des conditions de recrutement à l'INSERM : seuls les concours IE et IR ont été ouverts (11 concours par BAP et spécialités), nous n'avons siégé que dans 5 d'entre eux et les expériences vécues par les candidats sont difficile à appréhender par manque de contact à l'issue du concours.

On peut néanmoins faire de leur point de vue une proposition liée au constat suivant : à l'issue de l'entretien le jury connaît tout sur le candidat, mais le candidat connaît bien peu sur ses futures conditions de travail, voire sur son contenu même ! Les postes étant pré-affectés, il a à sa disposition les informations suivantes :

- description de profil du poste -généralement détaillé sur les techniques employées- mais insuffisamment sur son niveau exact d'intervention, sa position dans le laboratoire etc... L'information sur le niveau d'embauche, les possibilités de carrière n'est pas faite de façon systématique.

- le Directeur du laboratoire ou son représentant est membre du jury.

Il serait souhaitable qu'on donne au candidat plus d'éléments pour effectuer un choix. Sous des formes à définir : visite du laboratoire ou service, une partie de l'entretien plus particulièrement réservée à ses questions etc...

Autres problèmes rencontrés du point de vue de l'évaluation de la qualification par les experts - Le concours se déroule en 2 phases distinctes : l'admissibilité se fait sur dossier. Ce qui pose des problèmes d'évaluation quand il ne comporte que des titres ; même si les experts ont eu le souci de recruter jeune, l'expérience professionnelle de 1 à 3 ans a pesé lourd dans la balance -

Autre difficulté au niveau IE : 3 diplômes de niveau différent donnent accès à ce corps (licence, maîtrise et DEA) malgré les précautions prises se sont des DEA qui ont été recrutés : quid des titulaires d'une maîtrise ou d'une licence ? Les candidats titulaires d'une thèse ont fait l'objet d'un examen attentif pour vérifier s'ils ne relevaient pas plutôt d'un profil chercheur.

En fait on retrouve une panoplie de constats déjà bien connue dans les recrutements chercheurs :

- problème d'entrée pour les jeunes diplômés,
- nécessité d'une expérience professionnelle en laboratoire la plus part du temps sans statut,
- risque de recrutement qui donne lieu ou va très vite donner lieu à déclassement.

Ce qui conduit comme pour les concours internes du même niveau à distordre le statut. UT
Un autre constat : il est quasiment impossible de compter être recruté à l'INSERM en ayant à l'esprit d'effectuer une reconversion car le marché du travail est tel que le laboratoire ou service trouvera toujours les candidats correspondant exactement au profil du poste demandé, même s'il est très ciblé.

C. N. R. S.

CONCOURS INTERNES

(Reclassement voir tableau ci-contre)

La Direction du CNRS " a pris la décision de les démarrer". Les jurys seraient en cours de constitution. Les candidats à ces concours (ils sont 4 900) sont ceux qui ont déposé un dossier avant le 9 Juillet 1986. Les possibilités sont les 620 affichées pour 1985 et 1986. (voir tableau)
La faiblesse des moyens du reclassement montre la nécessité d'agir pour qu'un véritable plan de reclassement soit mis en place rapidement afin de permettre le reclassement de tous les sous-classés.

Corps d'emploi	Branche d'activités professionnelles										TOTAL
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	
INGENIEUR DE RECHERCHE	8	1	1	2	2	-	6	1	7	5	33
INGENIEUR D'ETUDES	1	3	2	-	1	-	4	1	4	2	18
ASSISTANT-INGENIEUR	6	10	10	8	19	5	12	4	16	3	93
TECHNICIEN	11	12	19	36	20	35	18	11	46	7	215
ADJOINT TECHNIQUE	2	2	2	19	11	46	2	2	25	-	111
CHARGE D'ADMINISTRATION	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
ATTACHE D'ADMINISTRATION	-	-	-	-	57	-	-	-	-	-	57
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION	-	-	-	-	63	-	-	-	-	-	63
ADJOINT ADMINISTRATIF	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20
AGENT D'ADMINISTRATION	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
TOTAL	28	28	34	65	203	86	42	19	98	17	620

Les Concours Internes 1987 : l'arrêté d'ouverture n'est toujours pas paru, ils ne peuvent donc pas être encore mis en place.

Les possibilités 87 sont les suivantes :

- 40 passages de Technicien à Assistant-Ingénieur
- 25 passages d'Ingénieur d'Etudes à Ingénieur de Recherche.

COMMISSION DE REFORME

Cette Commission est composée des membres du Comité Médical du CNRS (des médecins désignés par la Direction) et de 2 élus dans la C.A.P. Elle siège par corps et se réunit en général tous les derniers vendredis de chaque mois. La Commission de réforme est chargée "d'apprécier la réalité des infirmités, l'imputabilité au service d'un accident (sur le lieu du travail ou pendant le trajet) le taux d'invalidité qui en résulte ainsi que l'incapacité permanente à l'exercice de fonctions".

NOS REPRESENTANTS :

Nous vous demandons de vous reporter à la liste des élus en C.A.P. parus dans SNTRS-INFO N°43 du 18/12/86 et rectificatif N°4 du 28/02/87.

La liste des élus des CAP et des représentants du SNTRS-CGT à la Commission de Réforme sera publiée dans le prochain BRS.

changements de grade.

Les possibilités 1987

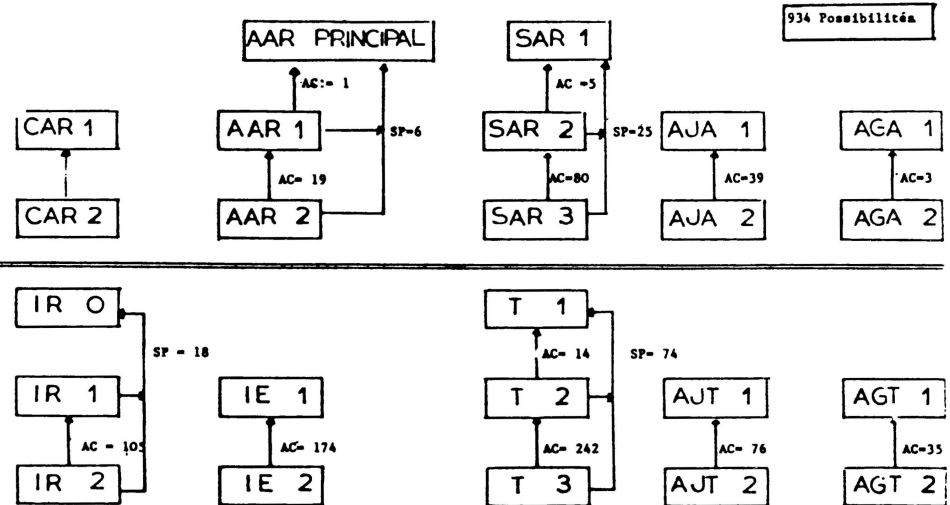
Ces changements de grade doivent être examinés par les CAP à l'automne.

A ce jour, nous ne savons toujours pas si les changements de grade par voie de sélection professionnelle, auront lieu au même moment que les autres. En effet, le texte organisant cette sélection professionnelle n'est toujours pas sorti. (Selon la Direction du CNRS, il serait "à l'étude aux Ministères de la Recherche et de la Fonction Publique").

Veillez à ce qu'un dossier soit rempli pour :

- les agents en 1985/86 qui n'ont pas été promus,
- les agents qui remplissent cette année les conditions d'accès au grade supérieur.

AVANCEMENT DE GRADE 1987 (1)



SP = Sélection Professionnelle.
AC = Au Choix.

(1) - Les possibilités du grade intermédiaire dans les corps à trois grades ne tiennent pas compte des "sautes de grade" (ex. passage T3 -> T1)

CAP: Un premier bilan

LES ELUS DU SNTRS-CGT REUNIS LE 17 MARS ONT FAIT UN BILAN DE LA VENUE DES DERNIERES C.A.P.

La préparation :

Malgré des conditions de travail difficiles nos élus se sont efforcés de consulter le plus complètement possible les dossiers des candidats (3 200 dossiers au total).

Ils ont forgé leur opinion à partir du contenu des dossiers... avec les limites imposées par la façon dont les dossiers étaient remplis, par les seuls responsables hiérarchiques. Ils ont pris en compte pour cela la qualification exercée, la façon dont celle-ci est mise en oeuvre et éventuellement l'ancienneté.

Le déroulement des C.A.P.

Qu'elles aient examiné 900 dossiers IE ou 8 dossiers AGA, les C.A.P. n'ont pas été réunies plus d'une journée. Ce qui ne crée pas les conditions d'un travail sérieux.

L'attitude de la Direction a été différente selon les corps.

En Ingénieurs de Recherche, par exemple, elle a laissé une place importante à la discussion sur les dossiers et accepté de nombreuses propositions des élus.

Pour d'autres corps elle n'a pas eu la même attitude. Les représentants de l'Administration n'ayant, dans la plupart des cas, pas étudié les dossiers. Ceux-ci se contentant d'indiquer qu'ils s'appuyaient sur les classements des laboratoires, ceux des régions et les choix faits par les directions scientifiques.

Il apparaît, en fait, que l'élément décisif pour l'Administration est le choix fait par les directions scientifiques.

D'autre part les représentants de l'Administration ont refusé de justifier leurs propositions et d'informer la C.A.P. sur les critères qu'ils ont utilisés.

Devant cette attitude nos élus ont fait la preuve, en demandant la lecture en séance de plusieurs dossiers, du manque de sérieux de

certaines des choix de l'Administration et contradictoirement du sérieux de leur travail.

L'attitude de l'Administration a abouti, dans la C.A.P. des Agents Techniques à un blocage : plusieurs dossiers recueillant un vote 4 voix contre 4, sans que, là non plus, elle justifie ses choix. Dans cette C.A.P., l'Administration "ouvrait" la liste des promus à 2 propositions des élus pour 61 possibilités.

Une telle attitude est inacceptable !

Il y a là une remise en cause du rôle des C.A.P. et une négation, dans la plupart de celles-ci, du rôle des élus.

NOS ELUS PROPOSENT

Pour que les élus puissent jouer leur rôle et pour améliorer le fonctionnement des CAP les élus du SNTRS-CGT avancent les propositions suivantes :

---- faire débattre des propositions de promotions par tous les Conseils de laboratoires ou services,

---- avoir le temps d'examiner tous les dossiers dans la C.A.P.,

---- avoir de meilleures conditions de préparation des C.A.P.,

---- ne pas laisser les Directeurs Scientifiques seuls à faire leurs choix : les représentants des personnels doivent y être associés dans chaque département.

Les élus ont aussi évoqué la question des C.A.P. régionales. Ils estiment nécessaire que de telles instances soient mises en place dans chaque circonscription, permettant une préparation de la C.A.P. nationale.

Ils proposent qu'un classement soit fait à ce niveau et suggèrent que celui-ci se fasse en 3 groupes : A : bon dossier, B : assez bon dossier, C : dossier insuffisant.

Ils ont aussi insisté sur l'amélioration indispensable de leurs relations avec les sections et régions du SNTRS-CGT et sur la nécessité que la question des avancements redevienne l'affaire de tout le syndicat.

Une prochaine Commission Exécutive fera le point sur cette question et décidera du prochain mandat à donner à nos élus pour les CAP.

Dans
la C.G.T

La Commission Exécutive
du 27 MARS désignera la
délégation du Syndicat
pour le C.N. de l'UGICT

UGICT

9 et
10 AVRIL

LE CONSEIL NATIONAL DE L'U.G.I.C.T.

se tiendra LES 9 ET 10 AVRIL 1987

L'ordre du jour sera le suivant :

- Appréciation et enseignements des actions de cette dernière période ;
- Evolution de la situation économique et sociale ;
- Analyse des stratégies patronales ;
- Propositions et axes de travail pour franchir une étape qualitative dans l'impact de notre activité.

RAPPORTEUR : Maïté DEMONS

Après l'arrêt du Conseil d'Etat...

● 13 FEVRIER
.... Arrêt du Conseil d'Etat.

● 17 FEVRIER
.... le SNTRS-CGT s'adresse au Directeur Général du CNRS pour exiger l'organisation immédiate de tous les concours, recrutements et concours internes.

du Comité National afin que se tiennent les jurys de concours qui doivent permettre de pourvoir tous les postes ouverts, ainsi que vous l'avez assuré, afin que s'ouvrent les concours externes de recrutement ITA comme les concours internes.

Nous vous demandons aussi que se tienne la session dite "d'automne" afin de remettre à jour l'évaluation des laboratoires et de régler les questions en suspend.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Alain MONTINTIN.
Secrétaire Général

SNTRS C.G.T. SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de Chevrouse
91400 ORSAY

ORSAY, le 17 février 1987

Monsieur FENEUILLE
Directeur Général du CNRS

Monsieur le Directeur Général,

Le Conseil d'Etat vient d'annuler la décision du Ministre, Monsieur DEVAQUET, qui avait suspendu les travaux du Comité National se livrant ainsi à une "interprétation délibérément abusive" de l'arrêt du 12 Mai 1986, comme nous l'avions alors déclaré.

Vous n'avez pas hésité à confirmer cette décision qui pourtant portait gravement atteinte au principe d'autonomie du CNRS et mettait en cause tout le fonctionnement du Centre. Elle arrêtaient les recrutements sur postes stables de chercheurs et d'ITA et instaurait, alors même que se mettait en oeuvre le statut de titulaire, une précarisation de l'emploi. Elle bloquait les promotions et les reclassements et mettait ainsi un frein au développement des laboratoires.

C'est pourquoi, au vu de ce nouvel arrêt, nous vous demandons que reprennent immédiatement, là où ils ont été interrompus, et dans les sections concernées, les travaux

● 24 FEVRIER
.... A l'occasion d'une réunion de la Direction avec les organisations syndicales Monsieur FENEUILLE fait savoir qu'il n'a pas pris de décision, mais qu'il se conformera à la "légalité nouvelle" découlant de l'arrêt du Conseil d'Etat...

● 3 MARS
... le SNTRS-CGT s'adresse au Directeur Général du CNRS pour demander l'ouverture de discussions afin de trouver des solutions positives au contentieux revendicatif.

ORSAY, le 3 mars 1987

Monsieur FENEUILLE
Directeur Général du CNRS

Monsieur le Directeur Général,

Lors de l'entrevue du 24 Février vous avez accepté d'engager des discussions sur l'ensemble des questions relatives à la situation des personnels. Vous trouverez ci-dessous celles qui nous semblent être au coeur des préoccupations actuelles des ITA.

.../...

L'EMPLOI

L'élaboration d'une politique de l'emploi en relation avec les évolutions scientifiques est plus que jamais nécessaire. En effet, nous affirmons que la dynamique repose autant sur l'accroissement du nombre de ses ITA que sur celui de ses chercheurs et que la recherche ne saurait se passer de "sang neuf".

Nous nous opposons donc à votre politique de suppressions de postes et de développement des emplois précaires (contrats à durée déterminée, bourses post-doctorales, T.U.C., ...). Les suppressions de postes touchant plus particulièrement les catégories d'AJT et d'AGT, nous assistons à une dégradation des conditions de travail dans les équipes. Certaines étant réduites à faire effectuer des travaux d'entretien par les autres ITA ou les chercheurs, au détriment de leurs activités scientifiques et techniques.

LE RECLASSEMENT

A notre avis, il ne peut, non plus, y avoir de bonne mise en oeuvre d'une politique scientifique si persiste au CNRS un sous-classement massif des ITA.

Les moyens mis en place (concours internes spécifiques) sont notoirement insuffisants face au nombre des ITA qui restent sous-classés (aux environs de 5000).

Des transformations d'emplois doivent être prévues afin de remédier rapidement à cette situation.

LES CONCOURS

La suspension des travaux du Comité National, abusivement décidée en Juin 1986 par Mr DEVAQUET vient d'être annulée par un arrêt du Conseil d'Etat. Les concours externes et internes doivent être organisés dans les meilleurs délais.

LA PREPARATION AUX CONCOURS

Cela nécessite la mise en place d'un véritable plan de formation spécifique par Branche d'Activité Professionnelle, avec les crédits nécessaires. Des formations doivent être possibles pour chaque métier et chaque niveau. Ce plan de formation doit être négocié avec les syndicats.

LES CHANGEMENTS DE GRADE

Nous rappelons notre opposition à un interclassement régional tel qu'il a eu lieu pour la préparation des récentes CAP.

De plus, le refus, dans la plupart des cas, des représentants de l'administration de discuter des propositions des élus des personnels et de justifier ses choix n'est pas acceptable.

.../...

LA SELECTION PROFESSIONNELLE

Cette sélection prévue, avant la CAP, pour l'accès aux grades d'Ingénieurs Hors Classe, de Technicien de lère Classe et d'Attaché Principal d'Administration, n'est toujours pas en place (+ SAR 1)

En ce qui concerne la forme de cette sélection professionnelle, il est indispensable de déroger à la règle fonction publique : l'examen.

Nous proposons que cette sélection par les experts ait lieu, pour l'accès à ces quatre grades, sur la base d'un dossier contradictoire et d'une audition.

L'EVALUATION PERIODIQUE

Le statut prévoit que tous les ITA soient évalués par les experts scientifiques et techniques, tous les 4 ans. Cette évaluation doit être mise en place après discussions avec les organisations syndicales.

A notre avis, cette évaluation devra avoir lieu, comme le suivi de carrière, sur la base d'un dossier contradictoire permettant de déterminer la qualification de chacun, en utilisant pour cela les Fiches d'Emploi Type.

Le dossier devra aussi permettre de connaître les demandes des agents, en matière de formation professionnelle et de mobilité et de recenser les problèmes que rencontrent les personnels au cours de leur carrière.

Les CAP pouvant utiliser, dans leur travail, les éléments issus de ces dossiers et de l'évaluation des experts.

LES ASSISTANTS INGENIEURS

Au CNRS, seuls 1205 Techniciens et Secrétaires d'Administration de lère Classe ont été intégrés. Le mécontentement de ceux qui exercent un même niveau de qualification et ont été rejetés est légitime. Il faut des moyens supplémentaires pour poursuivre l'intégration dans ce corps.

LA MOBILITE

Des moyens ont été mis en place pour faciliter la mobilité, mais ils sont encore insuffisants pour couvrir tous les frais occasionnés aux agents. Des crédits plus importants doivent être dégagés.

La Commission de Mobilité doit voir tous les problèmes de mobilité, qu'elle soit volontaire ou pas.

La "Loi Roustan", qui permet le rapprochement des époux, doit être mieux appliquée (plus rapidement) qu'elle ne l'est aujourd'hui.

.../...

LA TITULARISATION DES MI-TEMPS.

De nombreux mi-temps n'ont toujours pas été titularisés. Les engagements pris dans la lettre interministérielle du 12 Mars 1986 doivent être tenus.

Tous les agents recrutés à mi-temps ont vocation à être titularisés. Tous ceux qui le demanderont doivent être intégrés sur le statut de titulaire. Des moyens doivent être dégagés pour cela.

Une réunion direction - syndicats doit avoir lieu rapidement afin de faire le bilan de la titularisation de ces personnels et négocier sur la suite du processus.

LA RETRAITE

La validation des services antérieurs

La stricte application aux personnels CNRS des règles de la fonction publique est un véritable "racket" et une injustice scandaleuse.

Il en résulte que :

-- La dette ne correspond pas à la réalité des salaires perçus en tant que contractuel et ne tient pas compte de la carrière réelle.

-- L'Etat calcule des déductions (cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC) en francs courants, sans tenir compte de l'érosion monétaire.

Au bout du compte, des remboursements surévalués moins des déductions sous-évaluées conduisent à des dettes considérables, dans nombre de cas.

Un autre mode de calcul est à mettre au point afin de tenir compte de la particularité des personnels de recherche.

En 1983 des propositions avaient été faites. Un groupe de travail au MRT avait avancé plusieurs possibilités :

"A défaut d'obtenir la gratuité, introduire de nouvelles modalités dans la détermination des sommes dues pour la validation des services :

- soit prendre en considération les cotisations (Sécurité Sociale et IRCANTEC) versées l'année précédente de la titularisation, en retenir une moyenne pour chacune des années à valider,

- soit tenir compte du parcours indiciaire de l'agent, qui tiendrait compte d'une reconstitution de sa carrière,

- soit une assimilation de la carrière de non titulaire à une carrière de titulaire".

.../...

Les services validables :

Les services effectués par des agents recrutés à mi-temps doivent, eux aussi, être validables. Il en est de même pour les services effectués sur contrats, au CAES notamment.

L'instruction des dossiers

Les délais sont beaucoup trop longs. Cela conduit à ce que des agents partant actuellement en retraite ne perçoivent aucun traitement pendant plusieurs mois. Des personnels supplémentaires devraient être affectés au service des pensions pour accélérer l'instruction des dossiers. Une solution immédiate, provisoire, doit être trouvée pour les agents qui risquent de se retrouver sans ressources.

Les rappels de cotisations sociales

Le retard apporté à la titularisation des personnels, dont les pouvoirs publics portent seuls la responsabilité, a conduit à des rappels de cotisations retraite particulièrement importants. Dans le même temps le "trop versé" au titre de la maladie n'a pas été déduit des sommes à payer. Cette situation anormale, doit être corrigée sans tarder.

C'est à l'administration de prendre en charge la différence de cotisation.

LES PRIMES

La PPRS

Nous vous rappelons notre opposition à toute modulation. Nous demandons de façon pressante que soit appliqué aux Ingénieurs d'Etudes (ex 1B et 1B bis) le taux de 16 % statutairement prévu, au lieu des 13,75 % versés actuellement.

Prime des informaticiens

Instituée il y a 15 ans pour compenser une insuffisance, qui reste chronique, des traitements dans la Fonction Publique, elle doit être appliquée au CNRS à toutes les personnes dont les métiers relèvent de la branche d'activité professionnelle n°1 (Métiers de l'Informatique). Les agents d'un même corps doivent bénéficier d'une même prime, sans modulation.

.../...

L'INDEMNISATION DES HORAIRES DECALES

Le système, mis en place en 1986, est provisoire (3 ans). Il est important de ne pas attendre la fin de cette période pour négocier ce qui doit être mis en place à l'issue de ces 3 ans. D'autre part, une discussion doit avoir lieu rapidement sur l'application du système actuel aux personnels des observatoires.

ACTIONS SOCIALES

Les moyens consacrés par le CNRS aux actions sociales sont faibles comparés à ceux qu'allouent d'autres grandes entreprises publiques ou privées.

Il est indispensable d'augmenter sensiblement les moyens attribués au CAES et plus généralement le budget social du CNRS, afin d'étendre le bénéfice de l'action sociale à tous les agents (en matière de restauration par exemple) et de mettre en place des prestations nouvelles (prêt à l'accession à la propriété - type IX, entre autres).

ACCIDENT DU TRAVAIL - COMMISSION DE REFORME

Le Bureau des Accidents du Travail, à notre avis, interprète les textes de façon trop restrictives. C'est le cas en particulier en ce qui concerne le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

D'autres administrations (INRA, Enseignement Supérieur notamment) garantissent à leurs agents accidentés la prise en charge de leurs frais dans l'attente de la tenue de la Commission de réforme. Le CNRS doit faire de même.

D'autre part, un retard important a lieu dans l'instruction des dossiers (2000 dossiers en souffrance !). Déjà plusieurs pharmacies refusent aux agents du CNRS le bénéfice du "tiers payant".

Des personnels supplémentaires doivent être mis à la disposition du Bureau des Accidents du travail afin de résorber ce retard rapidement.

MEDECINE DU TRAVAIL

La mise en oeuvre d'une politique de médecine du travail au CNRS suppose la création de véritables services de médecine du travail qui permettent le suivi médical de tous les agents et la prévention des risques. Cela suppose aussi que ces services aient tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

.../...

Nous vous demandons l'ouverture de discussions afin de trouver des solutions positives sur l'ensemble de ces questions.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain MONTINTIN
Secrétaire Général du SNTRS-CGT.

4 MARS

.... Près d'un mois et demi après la nomination du nouveau Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le Directeur de Cabinet reçoit enfin les syndicats du CNRS ... Aux questions posées par le SNTRS-CGT concernant notamment l'avenir du "projet DEVAQUET" ainsi que les suites données à l'arrêt du Conseil d'Etat...

Aucune réponse !

5 MARS

.... - Le Directeur Général réunit à nouveau les organisations syndicales pour annoncer les conclusions du Ministre. Lors de la réunion Mr FENEUILLE annonce "qu'il n'a rien à dire"....

Pour la Nème fois, le SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN rappellent l'urgence d'en finir avec cette situation, qui ressort plus d'un blocage politique que de difficultés d'ordre juridique.

Au Conseil d'Administration du CNRS, réuni le même jour, les élus de la plate-forme SNTRS-CGT/SNCS-FEN et SNPEN-FEN sont intervenus dans le même sens.

Ministère de l'Éducation Nationale

- 5 MARS 1987

*Le Ministre Délégué
chargé de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur J. VALADE, Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a examiné avec le Directeur Général du CNRS les conséquences de droit et de fait des décisions rendues par le Conseil d'Etat le 12 mai 1986 et 13 février 1987.

.../...

11

Les règles organisant le régime électoral des sections du Comité National de la Recherche Scientifique avaient été fixées par le décret du 27 juillet 1982. L'article 6 de ce décret a été annulé par le Conseil d'Etat le 12 mai 1986 au motif que ces règles aboutissaient "à méconnaître les résultats de l'élection"

De ce fait, le Ministre qui héritait à cette date d'une situation dont il était nullement responsable n'a pu qu'interrompre les travaux des sections du Comité National qui étaient, selon le Conseil d'Etat, composées sur une base juridique irrégulière et plus particulièrement le déroulement des épreuves en cours.

Cette décision, prise le 19 juin 1986, a été déferée devant la juridiction administrative et annulée le 13 février 1987. Le même jour le Conseil d'Etat, saisi d'un autre recours par le Syndicat autonome des enseignants de médecine, a annulé les élections des sections des sciences de la vie du Comité National de la Recherche Scientifique.

A la suite de ces décisions qui créent une situation très complexe et souvent contradictoire, le Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a décidé, après avoir procédé à une large consultation notamment auprès des organisations syndicales et après avoir pris l'avis de juristes spécialistes du droit de la fonction publique :

1°) La reprise immédiate des concours de recrutement 1986 dans les sections et pour les corps où cela est possible, à savoir pour les corps de chargés de recherche à l'exclusion de ceux relevant du département des sciences de la vie ;

2°) La reprise immédiate des concours de recrutement externe qui avaient été ouverts dans les corps d'ingénieurs et qui avaient donné lieu à un début d'exécution et qui n'impliquaient pas les sections des sciences de la vie ;

3°) Une demande d'avis officielle au Conseil d'Etat - section du rapport et des études - sur tous les problèmes posés par la reprise des concours 1986 pour les chargés de recherche dans les sciences de la vie, pour les directeurs de recherche dans l'ensemble du CNRS, pour les ingénieurs, techniciens et administratifs.

SNCS-FEN SNTRS-CGT SNPCEN-FEN

communiqué

Le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le SNTRS-CGT viennent de prendre connaissance du communiqué de Mr VALADE sur les conséquences des décisions rendues par le CONSEIL D'ETAT le 13 février 1987.

Ils constatent que l'arrêt du Conseil d'Etat annule l'interprétation abusive du Ministre DEVAQUET. Puisqu'il n'y avait aucun argument juridique, seule la volonté de destabiliser l'organisme, diminuer les embauches, développer la précarité des emplois et mettre en cause le rôle et les missions du Comité National peuvent expliquer les décisions "hors la loi" du Ministère et de la Direction du CNRS.

Si le communiqué du Ministère apparaît comme un retour tardif au bon sens, il n'apporte pas les réponses attendues après l'arrêt du Conseil d'Etat et nous continuons d'exiger :

- la REPRISE IMMEDIATE de TOUS LES CONCOURS DE RECRUTEMENT ET INTERNES POUR LES CHERCHEURS ET LES ITA
- la MISE EN OEUVRE DE TOUTES LES DECISIONS CONFORMEMENT AUX AVIS DONNES PAR L'ENSEMBLE DU COMITE NATIONAL.

En outre, les décisions scandaleuses de mai 86 ont non seulement paralysé le CNRS, mais elles ont également porté préjudice à des centaines de personnes admissibles ou promouvables auxquelles il importe de rendre justice sans délai.

En conséquence, les trois syndicats ont décidé de poursuivre leur action sur tous les plans juridique et revendicatif et appellent les personnels à développer et amplifier leurs interventions auprès du Ministère, et de la Direction Générale en s'appuyant sur ce premier recul.

ORSAY, le 6 Mars 1987

6 MARS

.... le Communiqué du Ministre annonce un premier recul, mais le compte n'y est pas SNTRS-CGT/SNCS-FEN et SNPCEN-FEN s'expriment ensemble

A la suite d'un nouveau recours au Conseil d'Etat, du Syndicat "autonome" (le 5ème !), les opérations électorales du Conseil Scientifique sont annulées.

Elections annulées au CNRS

Le Conseil d'Etat a rendu, le 13 février, deux décisions intéressant le fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Par la première, le Conseil d'Etat a annulé les élections qui ont eu lieu en mars 1983 en vue de la désignation des membres de huit sections du comité national de la recherche scientifique.

Par la seconde, il a annulé la décision du ministre délégué chargé de la recherche et pour l'enseignement supérieur, M. Devaquet, rendue publique par un communiqué du 19 juin 1986, suspendant les travaux des sections du comité central de la recherche scientifique, notamment ceux des jurys des concours de recrutement, et organisant le recrutement provisoire de chercheurs contractuels au CNRS.

Dans un arrêt en date du 12 mai 1986, le Conseil d'Etat avait annulé l'article 6 du décret du 27 juillet

1982 fixant les règles d'élections au comité national de la recherche scientifique. Il avait alors estimé que les règles prévues par cette disposition dénaturaient le principe de l'élection.

Des bases illégales

La première des deux annulations qui est intervenue sur la requête du Syndicat autonome des enseignants en médecine, ne fait donc que tirer les conséquences de la décision du 12 mai dernier. Les élections au comité national, s'étant déroulées sur des bases illégales, devaient, si elles avaient été régulièrement contestées, être annulées.

Le Conseil d'Etat a toutefois estimé que le syndicat requérant avait seulement intérêt à demander l'annulation des élections aux sec-

tions 22 à 25 et 27 à 30 du comité national, c'est-à-dire aux sections où les enseignants de médecine ont vocation à être représentés. Il a donc limité son annulation aux élections relatives à ces huit sections.

L'annulation de la décision contenue dans le communiqué par lequel M. Devaquet avait cru tirer les conséquences de l'arrêt du 12 mai 1986 censure un vice d'incompétence. En effet, eu égard notamment au principe d'autonomie des établissements publics, le ministre n'était pas compétent pour mettre fin au fonctionnement des organismes prévus par les statuts du CNRS et pour instituer un recrutement provisoire de personnels contractuels en méconnaissance des règles prévues par les statuts.

De surcroît, les mesures prises n'étaient pas la conséquence nécessaire de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 12 mai dernier.

JACQUES CHIRAC S'ENGAGE A STRASBOURG A SOUTENIR LA RECHERCHE

STRASBOURG - La priorité de la recherche a été le premier thème abordé par Jacques CHIRAC, le 27 janvier lors de sa visite du laboratoire de génétique moléculaire de Strasbourg. "La recherche est le socle de notre avenir, elle mérite d'être mieux comprise, mieux soutenue. Est le vœu. J'en prends l'engagement devant vous", a déclaré le Premier ministre devant une vingtaine de scientifiques d'Alsace, réunis à cette occasion dans le laboratoire dirigé par le Pr. Pierre CHAMBON.

M. Chirac a indiqué qu'"un effort spécifique global" serait fait en faveur de la recherche dans le budget 1988. "Je ne doute pas qu'ensemble, Etat et collectivités, nous pourrions financer l'essentiel de ce qui doit l'être," a-t-il ajouté.

Répondant à quelques-unes des critiques qui ont été faites au gouvernement d'avoir réduit les crédits de la recherche, M. Chirac a tenu à souligner que "c'est 70 milliards de F qui seront consacrés, au total, à la R/D", tout en restant que "l'effort de recherche des entreprises soit en France le plus faible de tous les grands pays développés" et en demandant, en conséquence, "une collaboration plus étroite entre les organismes de recherche, publics ou privés, et le secteur industriel".

Pour inciter les entreprises à "faire plus de recherche", M. Chirac a marqué sa préférence envers un mécanisme d'aide à caractère automatique, "notamment fiscal". Il a également souhaité que les chercheurs ne s'orientent pas dans une "tour d'ivoire" et "fassent partager les enjeux et les résultats de leur action".

Le Premier ministre a par ailleurs estimé que "les grands organismes de recherche publics sont parfois trop administrés". Il a invité les scientifiques à "pratiquer davantage l'autoévaluation" et "à mieux expliquer, à l'intention de l'opinion publique, les enjeux et la portée de leurs travaux".

A l'issue de sa visite, le Premier ministre a été conquis par une centaine de manifestants regroupant personnels de recherche de l'Enseignement supérieur et conseillers d'orientation, à l'appel de la CGT, du SNCS-FEN et de la CFDT.

U

Brèves ...

CA du 05 Mars 1987.

Le CA avait à son ordre du jour 3 points principaux:

- 1) Un exposé sur le département SHS présenté par Mr LAUTMAN.
- 2) Le rapport d'activité 86 présenté par le D.G.
- 3) La présentation du projet d'Institut d'Information Scientifique et Technique de Nancy.

Un compte rendu sera publié dans le prochain BRS.

SCIENCES de la VIE

Demande d'entrevue du SNRS-CGT et du SNCS-FEN adressée au Directeur Scientifique.

Du côté de la "plate-forme"...

SNTRS-CGT / SNCS-FEN

COMpte RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION SNCS/SNTRS DU 9/12/86

Le dernier CSN du SNCS (fin Novembre) s'est tenu alors que la diffusion de notre 4 pages "Quel Syndicat pour les Chercheurs et ITA ?" était commencée. Celui-ci a visiblement soulevé une vive émotion chez les militants du SNCS : leur CSN s'en est fait l'écho et a mandaté leur Bureau National pour rencontrer le SNTRS. Avec mission notamment d'obtenir une réponse à la question suivante : le SNTRS a-t-il enterré l'accord de concertation par sa démarche ?

Nous avons d'emblée rappelé les raisons de notre démarche :

-L'évolution des champs de syndicalisation, le dépassement de la coupure catégorielle font l'objet de débats dans le SNTRS depuis plusieurs années.

On ne peut en effet se satisfaire de la division syndicale. Depuis 1947 le CNRS, l'INSERM et l'INRIA sont les seuls organismes où la CGT ne syndique pas les chercheurs. Il existe une aspiration profonde des syndiqués du SNTRS à organiser les chercheurs dans la CGT. Nous avons également évoqué les aspects de fond développés dans le "4 pages".

Ces questions se sont posées avec force depuis 2 congrès. Le dernier s'étant déclaré en situation de pouvoir syndiquer les chercheurs, avait donné mandat à l'actuelle direction de rencontrer le SNCS sur l'accord de concertation et son dépassement et de lancer un débat parmi les chercheurs.

La discussion souhaitée avec le SNCS n'a pu avoir lieu : essentiellement pour des problèmes de vie interne au SNCS.

Nous avons cependant rencontré celui-ci cet été pour l'informer que notre CSN aborderait cette question et faire le point critique de nos relations avec la Direction du SNCS.

Le lancement du débat préparatoire au CSN n'a pas plu à tout le monde dans la CGT comme dans le SNCS et a abouti à la création de l'USCA.

La sortie du 4 pages était bien sûr liée à cette évolution rapide de la situation concernant les champs de syndicalisation. Nous avons conscience de l'émotion qu'il pouvait créer dans le SNCS et souhaitions en discuter.

Le débat lancé par le SNTRS-CGT ne doit pas à notre avis se traduire par une rupture de l'accord de concertation avec le SNCS-FEN. Nous continuerons dans cette démarche de concertation, mais nous continuerons aussi à nous exprimer vis à vis des chercheurs et des ITA sur la nécessité de dépasser la situation syndicale actuelle. Le pire dans la situation créée serait un repli de nos 2 syndicats sur eux-mêmes.

Il faut que nous fassions plus ensemble sur des questions horizontales comme l'emploi scientifique par exemple.

Nous avons terminé, dans cette présentation rapide de la situation, par une information concernant la rencontre du SNTRS avec l'UGICT et l'UGFF. Et rappelé que nous avons un congrès dans quelques mois qui devra prendre des décisions à partir des débats menés.

Le débat avec les camarades du SNCS a été très riche après une nécessaire phase de mise au point. On pourrait regrouper en 4 grandes questions la diversité de ce débat.

Les camarades du SNCS-FEN nous ont indiqué que :

- le SNCS/ses difficultés

le SNTRS devait bien mesurer que l'actuelle direction du SNCS a dû regagner la confiance des syndiqués à la suite des problèmes internes de ces dernières années.

Son activité a de ce fait été focalisée sur certains terrains. D'autres ont effectivement été délaissés comme : les liens Recherche société, le problème des appareillages mi-lourds, ou abordés de façon incomplète comme l'emploi scientifique.

- Les différences entre ITA et Chercheurs

Les ITA ne sont pas consultés sur les problèmes de structure ou de vie interne des laboratoires. Ce qui entraîne un repli de leur part pour intervenir sur ces questions. D'où une perte de rapport de force dans les labos.

Ils sont par contre hypersensibilisés sur d'autres questions : problèmes d'horaires par exemple (réactions aux circulaires...). La notion d'équipe est mal analysée. Il y a effectivement des métiers et responsabilités très différents dans la Recherche.

Par ailleurs les Chercheurs sont très attachés à ce que le débat scientifique soit toujours ouvert et que leur participation à ce débat puisse être assurée.

- Les évolutions possibles

Elles ne doivent pas se poser en terme de structure (l'organisation n'est pas le problème des chercheurs). Le SNCS reproche au SNTRS d'avoir lancé un débat en en donnant par avance la conclusion : c'est dans la CGT que ça se passera.

Le SNTRS est perçu comme ayant une approche surtout idéologique des problèmes : soit par analyse insuffisante donc pas crédible, soit par la caractérisation faite de la politique mise en place : "celle du capital".

Les chercheurs dans la CGT ? Ce serait en petit nombre. Il pourrait y avoir des problèmes de prise en compte des différences. Les chercheurs sont attachés à l'autogestion et à leur spécificité. La réalité sur laquelle s'est construite la division syndicale est liée à l'existence de particularités catégorielles et celles-ci existent toujours. Ils ont des réticences pour un syndicat commun ITA et Chercheurs (référence au SGEN-CFDT et au risque de retrouver dans le syndicat les problèmes hiérarchique vécus dans les labos). Le SNCS est d'accord pour faire plus ensemble et sur des questions concrètes tel qu'un travail par secteurs scientifiques par exemple.

Au demeurant la Commission Exécutive a estimé que nous n'avons pas le choix si nous voulons préserver la force du courant de lutte de classe et de masse. Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de rompre l'accord de concertation.

Nous devons considérer le SNCS-FEN comme un interlocuteur privilégié tout en continuant à nous exprimer sur les problèmes dont nous avons pu considérer à tort qu'ils n'étaient pas de notre ressort ou sur lesquels nous ne voulions pas dramatiser les différences d'appréciation avec le SNCS.

Nous devons donc nous exprimer avec franchise et fermeté tout en impulsant une pratique nouvelle avec les chercheurs.



Paris le 7 Mars 1987

fen.
syndicat national
des chercheurs
scientifiques.

28, rue monsieur-le-prince
75006 paris
tél. 325.76.24
S.N.C.S. : C.F.P. n° 13 904 29 paris.
V.F.A. : C.F.P. n° 21 447 87 paris.

à Alain MONTINTIN
SNTRS CGT

Cher Camarade ,

Tu trouveras ci joint différents documents que nous transmettons à notre avocat auprès du conseil d'état

Comme tu le verras nous mentionnons dans les motifs d'attaque la place faite aux ITA , et l'absence de représentants des listes .

Je te confirme que nous déposons un recours avec instruction à notre avocat de le retirer le cas échéant à la dernière minute si besoin est , un recours en conseil d'état peut toujours être retiré , tant qu'il n'est pas inscrit au role (livre précisant l'ordre des débats) .

Par ailleurs accord pour une réunion de concertation vendredi .

Nous n'excluons pas une action l'autre semaine , mais je crois qu'il faut quand même se donner le temps de créer la mobilisation , et aussi attendre ce que le CNRS va faire réellement .

Bien cordialement

J. JANTAUD

15

C.C.T.

F.S.M.

SNTRS

25, rue de Chevrouse
91400 ORSAY

**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ORSAY, le 10 mars 1987

- Au BUREAU NATIONAL du SNCS-FEN

Chers Camarades,

La situation dans laquelle se trouve le CNRS s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par une remise en cause générale de tous les acquis sociaux et une baisse accentuée du pouvoir d'achat.

Cela nécessite de la part de nos syndicats qu'ils renforcent leur coopération et examinent ensemble des modalités d'actions communes à proposer aux chercheurs et aux ITA.

.../...

C'est pourquoi, à la veille de la concertation qui se tiendra VENDREDI 13 MARS nous vous adressons quelques propositions qui pourraient faire l'objet d'un échange et de décisions communes.

Au CNRS, au lendemain des décisions tardives de Mr VALADE consécutives à l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 Février 1987, nous proposons qu'une campagne d'information et d'action s'engage rapidement sur la base de notre communiqué du 6 mars dernier ; pour rétablir la vérité sur la portée limitée de ces mesures et imposer de nouveaux reculs, sur 3 mots d'ordre :

- Reprise immédiate de tous les concours de recrutement et tous les concours internes pour les Chercheurs et les ITA.

- Mise en oeuvre de toutes les décisions conformément aux avis donnés par l'ensemble du Comité National.

- Rétroactivité pour toutes les personnes pénalisées.

D'une façon générale, c'est tout l'EMPLOI SCIENTIFIQUE qui se trouve menacé par les annulations de postes, la création de contrats à durée limitée et le recours de plus en plus important aux TUC.

Il faut souligner que la suppression nette d'emplois d'ITA et la diminution du nombre de postes pour la première fois depuis la Libération, met en cause directement la capacité du CNRS à remplir ses missions en s'attaquant à son infrastructure technique.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ITA de nombreuses revendications restent toujours sans réponse de la part de la Direction ainsi que nous l'avons rappelé dans la lettre que nous lui avons adressée et que vous trouverez ci-joint.

Nous considérons que sur toutes ces questions touchant autant à l'avenir du CNRS qu'aux conditions d'existence de ses personnels nos deux organisations, avec le SNPCEN-Fen, ont à proposer des réponses et à ouvrir des perspectives d'actions communes.

Dans le même esprit, et avec le souci de renforcer notre concertation sur la base de notre dernière rencontre, il nous semble opportun de travailler à la mise en place de groupes de travail communs par grandes disciplines.

. Dans un premier temps, ces groupes pourraient se fixer pour objectif de faire un bilan budgétaire, technique et humain de leurs disciplines et élaborer des propositions d'interventions et d'actions communes aux ITA et aux Chercheurs.

. Ils pourraient également contribuer à formuler des propositions sur l'évolution des emplois, de leur niveau et de leurs contenus de formation en liaison avec les perspectives, aidant ainsi à faire de ces questions, qui nous paraissent stratégiques, des axes revendicatifs concrets et perceptibles par nos collègues.

C'est avec la conviction que notre concertation ne pourra se renforcer que sur le terrain et dans la mise en oeuvre concrète de décisions communes que nous formulons ces quelques propositions.

Recevez, Chers Camarades, nos fraternelles salutations.

Pour le BUREAU NATIONAL du SNTRS-CGT
Alain MONTINTIN
Secrétaire Général.

SNTRS-CGT / SNPCEN-FEN

Secteur de Physique Nucléaire et Corpusculaire

ELECTIONS AUX SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL

DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - 1987

Le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN ont décidé de présenter des candidats dans chacune des sections O1 et O2, dans le cadre de leur accord de concertation.

SNPCEN-FEN ELECTIONS C.A.P.

L'élection des CAP concernant les titulaires de Physique Nucléaire a eu lieu le 4 MARS dernier.

Le SNPCEN-FEN a recueilli 75,5 % des voix et compte 17 élus, la CFDT a recueilli 24,5 % des voix et obtient 2 élus.

Si l'on cumule les résultats de l'élection des CAP des corps d'ITA, de Chercheurs et de CPN, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN recueillent à eux trois 38,2 % des voix, la CFDT 31,7 %, la CGC 18,5 % et FO 7,6 %.